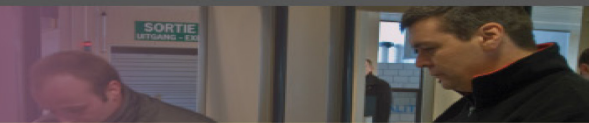


## Formalités d'accès pour un chauffeur / livreur



### Conditions générales d'accès au site

- avoir plus de 18 ans.
- se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- respecter les règles des lois sociales : permis de travail, Limosa, etc.
- être seul dans son véhicule (on ne peut pas transporter de passagers sur le site).
- respecter la législation en vigueur selon le type de véhicule ou de chargement.
- avoir une liste du matériel/produits présent dans le véhicule.

### Si accès au périmètre technique P2 (livraison sur unité) :

- Les véhicules de tourisme ne sont pas autorisés dans ce périmètre **SAUF** et **UNIQUEMENT** sur dérogation du service Care Sûreté Nucléaire Protection Physique et Accès
- Avoir **OBLIGATOIREMENT** une habilitation de sécurité. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.
- Fournir votre permis ADR (uniquement pour le transport de produits dangereux)
- Passer le test de technicien (livraison de produits chimiques en vrac)

### Quelques jours avant votre arrivée :

- Assurez-vous que vos modalités d'accès sont en ordre.
- Informez-vous du lieu précis de livraison (attention des tests peuvent être exigés).
- Informez-vous du nom, du numéro de téléphone de votre correspondant ENGIE Electrabel et du numéro de commande, surtout si votre livraison se fait pour une autre entreprise.

### Remarque :

- Les colis de -25 kg doivent être déchargés au « contrôle véhicule » à l'entrée du site avec maximum 10 colis par livreur et pas sur palette. Une navette interne se chargera de la livraison par la suite.

### Les formalités et contrôles sur le site

#### A votre arrivée

##### 1. Stationner sur le parking « contrôle véhicule »

- Présentez-vous au garde.
- Présentez les documents du véhicule
- Présentez la liste de matériel ou rédigez un « bon matériel ».
- Pour les engins et accessoires de levage, fournissez le certificat de contrôle réalisé par un organisme agréé.
- Précisez quel type de produits « dangereux » vous transportez. Attention certains produits ne sont pas acceptés sur le site et seront conservés au « contrôle véhicule ».

##### 2. Se rendre au guichet des accès véhicules :

- Munissez-vous d'une pièce d'identité, de votre numéro de plaque d'immatriculation, marque du véhicule, CMR, numéro de commande et votre permis ADR (si nécessaire)
- Précisez pour qui, où, quel travail, quel type de livraison vous devez entrer sur le site.
- Obtenez l'autorisation d'accès et **retournez au parking «contrôle véhicule»**

#### Accès au P2 via le BCA

- Si livraison dans un magasin des unités, attendez d'être accompagné par le véhicule du service de gardiennage.
- Badgez à la borne à l'entrée du sas véhicule pour signaler votre présence.
- Attendez l'ouverture des portes et entrez dans le sas.
- Ouvrez les portes du véhicule et présentez-vous au contrôle des personnes
- Déposez à la consigne votre GSM s'il est équipé d'un appareil photo (un BIP peut vous être prêté), votre ordinateur et/ou appareil photo.

#### Sortie du P2

- Faites signer l'« Autorisation d'accès limité » par votre correspondant ENGIE Electrabel.
- Badgez à la borne de sortie et attendez l'ouverture des barrières
- Entrez dans le sas
- Récupérez à la consigne votre GSM, votre ordinateur et/ou appareil photo, après être sorti du sas

#### Sortie du site

- Présentez-vous au contrôle de sortie
- Ouvrez votre véhicule pour faciliter le contrôle des gardes.
- Présentez tout justificatif en cas de sortie de tout matériel

Remettez votre badge d'accès en échange de votre carte d'identité.

## Renseignements utiles:

### Attestations et habilitations de sécurité

Si votre société est habilitée par l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS) et comporte un Officier de sécurité agréé, celui-ci est **légalement** tenu d'effectuer les démarches pour l'obtention de votre attestation (AFCN) et/ou votre habilitation (ANS) de sécurité.

### Il en va de même si vous êtes indépendant.

Si votre société n'a pas d'Officier de sécurité, ENGIE Electrabel peut éventuellement introduire une demande d'attestation (AFCN) de sécurité pour votre compte.

Délai de réponse pour l'obtention d'une attestation de sécurité AFCN :

- 21 jours (minimum) si vous êtes belge ou résident en Belgique depuis plus de 5 ans.
- 3 mois si vous n'êtes pas belge ou si vous êtes belge non résident en Belgique.

ATTENTION ! Cette attestation aura une validité maximale de 1 AN et ne pourra pas être renouvelée pendant 3 ANS (donc pas d'accès CNT durant ces 3 années).

De plus amples informations peuvent vous être fournies par notre service CARE NS-PPA au numéro +32 (0)85 24 79 28 durant les heures **OUVRABLES**.

### Site Internet

[www.engie-electrabel.be/fr/fournisseurs/conditions/production#tabs-2](http://www.engie-electrabel.be/fr/fournisseurs/conditions/production#tabs-2)

- Il est interdit d'entrer sur le site avec :
- un GSM pourvu d'un appareil photo.
  - un ordinateur pourvu d'une webcam.
  - un appareil photo.
  - Un enfant
  - Un chien

Folder non exhaustif issu de procédures complexes

Réf.: ZNO.10010419916.000.02 – Date : 24/05/2016 – Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès

Suggestions d'améliorations : [pascale.godfrin@engie.com](mailto:pascale.godfrin@engie.com)

Editeur responsable : Denis Cornu - Avenue de l'Industrie, 1 - 4500 Tihange

## FORMALITÉS D'ACCÈS POUR UN CHAUFFEUR-LIVREUR



**Livraisons possibles du lundi au jeudi entre 7h30 et 15h30  
et le vendredi de 7h30 à 14h45.  
Pas de livraison de 12h00 à 12h30.**

Centrale nucléaire de Tihange  
Département Care  
Service Sûreté Nucléaire  
Protection Physique et Accès  
[cnt.acces@engie.com](mailto:cnt.acces@engie.com)  
Tél. : +32. (0) 85/24.34.88 ou Fax : +32 (0) 85/24.34.87

**ENGIE**  
Electrabel